

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 3018)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 782

AMENDEMENT

présenté par
Mme Maximi

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l’alinéa 10, supprimer les mots :

« de plein droit »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.